

# Unus pro omnibus, omnes pro uno

Condensé de l'organisation politique des Confédérés



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Roland Bilger**  
*Eidgenössischer Urelsässer*

# Table des matières

- Un Etat Fédéraliste
- La Subsidiarité
- La Confédération
- L'Organisation Fédérale
- La Démocratie Directe Dédérale
- Les Cantons
- Les Organisations Cantonales
- La Démocratie Directe Cantonale
- Les Communes
- Les Organisations Communales
- La Démocratie Directe Communale
- Citation



« La culture politique,  
c'est qu'une majorité aussi  
respecte les minorités. »

# Un Etat Fédéraliste



Bern



La Suisse est un Etat **fédéraliste**



- Le fédéralisme permet de vivre la **diversité dans l'unité**.
- C'est un élément essentiel de la cohésion nationale dans un pays qui compte **quatre langues nationales** (allemand, français, italien et ?).
- Le pouvoir étatique est réparti entre
  - **1 Confédération,**
  - **26 cantons, et**
  - **2324 communes.**
- Les cantons et les communes disposent de **compétences étendues** et ont **leurs propres sources de revenus**.



# Subsidiarité

Zurich



« Notre système politique permet aux citoyens de s'exprimer directement. »



La responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée **à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même.**

Si une commune (ou un canton) n'est pas en mesure de s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée, **l'entité supérieure**, c'est-à-dire le canton (ou la Confédération), a **l'obligation de l'aider.**



# La Confédération

Basel-Land



« Les connaissances juridiques seules ne suffisent pas. Il faut aussi être capable de se mettre à la place des autres. »

- la Confédération -habilitée par la Constitution - est compétente dans tous les domaines qui lui sont attribués par la Constitution:
  - politique extérieure et politique de sécurité
  - douanes et monnaie
  - législation fédérale
  - défense
- Les tâches qui ne relèvent pas expressément de la Confédération sont de la compétence des cantons, ou des communes.



Domaine	Compétences financières %		
	Confédération	Cantons	Communes
Relations internationales	100		
Défense	93	3	4
Agriculture	83	14	3
Economie	69	21	10
Trafic	57	22	21
Social	52	27	21
Justice et Police	8	68	24
Santé	1	61	38
Education	15	51	34
Environnement	15	21	64
Culture, temps libre, sport	15	31	54
Administration générale	21	37	42

# L'Organisation Fédérale

Ticino



## Pouvoir législatif

### Assemblée Fédérale

Le peuple suisse vote

#### Conseil National

200 membres

Les peuples des cantons votent

#### Conseil des Etats

46 membres, 2 élus par canton

## Pouvoir exécutif

### Administration Fédérale

L'Assemblée Fédérale vote

#### Conseil Fédéral

7 membres, dont 1 Président

#### Chancellerie

1 chancelier, 2 vices-chanceliers

#### Départements

Affaires Etrangères

Intérieur

Justice et police

Défence, Protection de la Population et Sport

Finances

Economie, Formation et Recherche

Environnement, Transport, Energie et Communication



# La démocratie directe fédérale

Zug



- Toute **modification** à la **Constitution fédérale** est automatiquement soumis au référendum.
- Le peuple peut demander une modification de la Constitution (Initiative populaire).
- Peuvent être soumis au Référendum Facultatif
  - Toute **loi fédérale**
  - Toute adhésion à une **organisation internationale**
  - Toute signature de **contrat d'état engageant le peuple**
- Les référendums peuvent être initiés par le **peuple** ou les **cantons**





# Les Organisations Cantonales

Neuchâtel



## Le Gouvernement

- Tous les cantons ont leur **propre Gouvernement**
- Les Gouvernements sont **élus par le peuple**, 24 M et 2 P
- Tous les cantons ont leurs **propres administrations**, avec entre 5 et 8 départements

## Le Parlement

- Tous les cantons ont leur **propre Parlement**
- Les Parlements sont **élus par le peuple**, 22 P, 2 M+P, 2 M
- Les Parlements ont entre **49 et 180 sièges**
- La **2ème chambre** est remplacée par une **2ème lecture** avec des représentants des communes

M : majoritaire, P : proportionnel



# La démocratie directe cantonale

Genève



- Toute **modification** à la **Constitution cantonale** est automatiquement soumis au référendum
- L'**initiative constitutionnelle** existe dans tous les cantons
- Toute **loi ou modification** est (ou peut être) soumis au **référendum législatif** (2 O, 10 O/F, 14 F)
- L'**initiative légale** existe dans tous les cantons
- Tout **budget ou investissement** est (ou peut-être) soumis au référendum financier (6 O, 13 O/F, 7 F)
- 10 cantons disposent du référendum facultatif (pour demander au canton ou à ses représentants au Conseil des Etats de déclencher un référendum fédéral)

O : obligatoire, F : facultatif



Anja Wyden Guelpa: "Es ist unsere Aufgabe, den Polit-Virus auf die Jungen zu übertragen."



# Les Organisations Cantonales

Neuchâtel



## Le Gouvernement

- Tous les cantons ont leur **propre Gouvernement**
- Les Gouvernements sont **élus par le peuple**, 24 M et 2 P
- Tous les cantons ont leurs **propres administrations**, avec entre 5 et 8 départements

## Le Parlement

- Tous les cantons ont leur **propre Parlement**
- Les Parlements sont **élus par le peuple**, 22 P, 2 M+P, 2 M
- Les Parlements ont entre **49 et 180 sièges**
- La **2ème chambre** est remplacée par une **2ème lecture** avec des représentants des communes

M : majoritaire, P : proportionnel

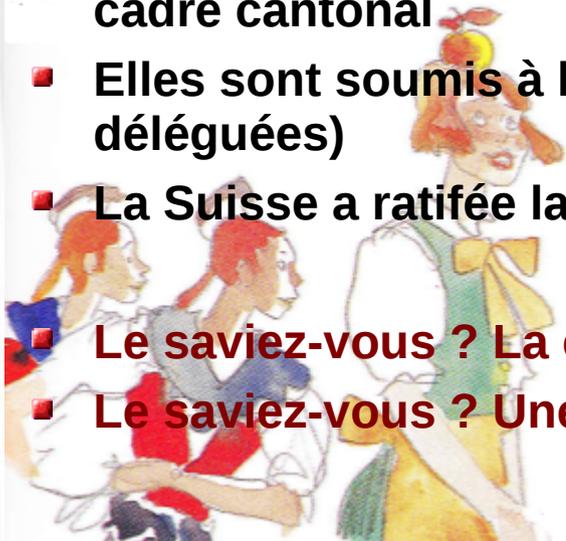


# Les Communes

Uri



- L'**existence** des communes est garantie
- Elles organisent et désignent **librement** leurs autorités et administrations
- Elles ont des **compétences générales** résiduelles, à savoir légiférer dans les domaines où les instances supérieures ne l'ont pas faites
- Elles doivent assurer les **compétences déléguées** par le canton ou la confédération
- Elles ont leurs **propres ressources financières** et **prélèvent l'impôt** selon le cadre cantonal
- Elles sont soumis à la **surveillance cantonale** (légale et pour les tâches déléguées)
- La Suisse a ratifié la **Charte Européenne de l'autonomie locale**
- **Le saviez-vous ? La citoyenneté est une compétence communale!**
- **Le saviez-vous ? Une commune peut voter un changement de canton!**



# Les Organisations Communales

Appenzell



- Les communes comprennent un **organe exécutif et un législatif**
- L'**exécutif communale** comprend entre 3 et 30 membres élus par le peuple, sauf NE où il est élu par le législatif
- Une grande partie de l'exécutif exerce **bénévolement**, 88 % pour les communes < 1000h, 72 % entre 5000 et 10000h, seule les grandes villes sont professionnelles
- Le législatif est constitué dans 82 % des communes (surtout alémaniques) par l'**assemblée de citoyens** (ensemble des citoyens avec droit de vote) et 18 % des communes (surtout romandes) ont un **parlement** élu par le peuple
- Le législatif est **convoqué**, au moins, deux fois par an pour l'**adoption du budget et des comptes** et peut être convoqué à tous moment pour des **objet spéciaux**

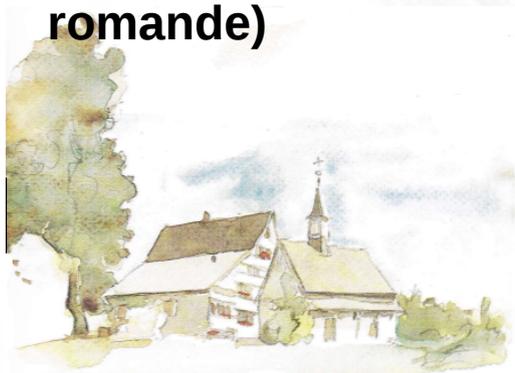


# La démocratie directe communale

St. Gallen



- Un **référendum peut être initié par le peuple** pour décider de tout objet de la politique communale (surtout répandu et pratiqué en Suisse alémanique)
- Un **référendum peut être initié par l'exécutif communal** pour tout objet de la politique communale (fréquent en Suisse alémanique, plus rare en Suisse romande)



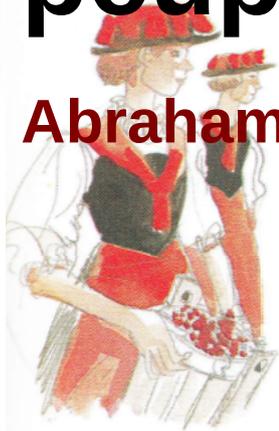
# Citation

Valais



**La démocratie est le  
gouvernement du peuple par le  
peuple, et pour le peuple.**

**Abraham Lincoln**



Merci pour votre attention

Vaud



Des questions?

